



**Le SE-UNSA 22 vous informe :**

**Audience avec Madame Le Brozec,  
A-DASEN (Adjointe au Directeur  
Académique)**

**Le 9 janvier 2024**

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu complet de cette audience (un peu plus d'une heure) et l'intégralité des questions ou problèmes que nous avons soulevés ainsi que les réponses de l'administration (n'ayant pu aborder les situations personnelles et/ou aigües dans les écoles ou établissements, faute de temps, nous l'avons fait le lendemain lors d'un rendez-vous téléphonique). L'administration était représentée par Mme Le Brozec, Adjointe au DASEN, Mme Garreau, chef de la DIV1D22 et Mme Le Bot, adjointe DIV1D22 ; Robin Maillot et Nadine Guédé représentaient le SE-UNSA 22.

**SE-UNSA 22 : « Nous commencerons par vous adresser nos meilleurs vœux à vous ainsi qu'aux personnels de la Direction Académique et des circonscriptions. Nous n'oublions jamais les personnels administratifs et savons que comme pour tous les personnels de l'Éducation, la première période a été très difficile et fatigante, comme jamais auparavant... »**

**Les vacances ont été les bienvenues mais si l'on s'en fie aux retours que nous avons déjà eus, la reprise est bien difficile...**

### Prochaines échéances

- **CSA SD carte scolaire 1<sup>er</sup> degré le 6 février après-midi**
- CSA SD carte scolaire 1<sup>er</sup> degré (repli le 13 février après-midi s'il y a vote contre les propositions de carte scolaire)
- **CSA SD carte scolaire 2<sup>nd</sup> degré le 15 février au matin**
- **CDEN le 15 février à 17h**, CDEN de repli le 22 février

Madame Le Brozec nous a annoncé qu'elle partait en retraite le 1er février.

Madame Le Guennec, IEN Saint-Brieuc Ouest a pris sa retraite le 31 décembre 2023. Elle est remplacée par Madame Chenet, CPD (Maternelle).

## Carte scolaire

**A-DASEN** : La dotation a été annoncée au niveau de notre Académie (- 55 postes) mais la répartition académique n'a pas encore été actée au niveau des départements ([\*dernière minute, ce sera - 14 !\*](#)). Des rencontres avec les parlementaires et les maires des communes importantes ont commencées. *Lire l'article [Carte scolaire 2024 : encore trop loin de nos ambitions](#)*

Les élèves d'Ulis sont intégrés dans les effectifs. La moyenne maximale est de 24 élèves pour les GS CP CE1. Les dédoublements sont maintenus en éducation prioritaire pour ces niveaux. Pour les autres écoles la volonté est de ne pas dépasser une moyenne de 26 élèves par classe. Les TPS sont comptabilisées uniquement dans les écoles identifiées prioritaires petite enfance. Il y aura un regard vigilant sur la ruralité.

Un comptage, avec lissage sur l'année, des TPS va être mis en place afin d'avoir une vision des écoles accueillant réellement des TPS sur l'année.

**Se-UNSA 22 : Dès à présent nous tenons à vous rappeler les conséquences humaines de ces fermetures. L'autre rappel que nous avons fait et referons est la prise en compte indispensable de la situation de notre département où il y a de plus en plus d'enfants qui ont des troubles du comportement, et majoritairement dans le public. C'est le fait majeur de nos écoles et établissements et cette difficile réalité semble totalement occultée, et pourtant... Plus il y a d'élèves par classe plus leur prise en charge est difficile...**

## Situations difficiles dans les écoles et établissements

**SE-UNSA 22 : Dans nombre de situations nos collègues ne peuvent plus faire classe, dans trop de situations nos collègues et AESH subissent de la violence parfois quotidienne et c'est inadmissible et ne devrait pas arriver !**

**Nous reviendrons plus précisément sur certaines situations aigües, mais nous continuons à vous alerter sur cette forte problématique rencontrée. Et nous vous remercions sur les mesures prises dans certaines situations extrêmes.**

**Il est à noter que lorsque ces situations durent et dégènèrent, cela entraîne des départs d'élèves vers le privé, la double peine en quelque sorte pour les enseignants...**

**Autre sujet inquiétant : les conflits internes qui se multiplient dans les écoles.**

**Dans les 2 cas, le soutien et l'action de l'IEN sont indispensables. Certes, ce n'est pas toujours simple pour les IEN qui sont parfois démunis, mais c'est important, primordial. Tout comme cela l'est de trouver des solutions...**

Nous avons de plus en plus de remontées qui émanent des établissements du second degré et de l'ASH. Devant cette inquiétante augmentation des situations difficiles, nous demanderons prochainement une audience officielle à l'IEN ASH et au Directeur Académique.

Nous vous alertons sur les effets immédiats et à plus ou moins longue échéance de cette violence subie, parfois quotidienne. Qu'elle soit physique ou verbale, elle a des effets sur les personnels par ailleurs inquiets pour leurs élèves, d'autant plus quand la situation ne s'arrange pas. Et cela a des effets sur la santé de nos collègues, ce qui m'amène à parler d'un autre fort sujet d'inquiétude.



Stage syndical du SE - UNSA 22 le 15 FÉVRIER 2024

Faire face à la violence

Gérer les conflits

L'Unsa, votre alliée du quotidien

Contactez-nous par mel ! <mailto:22@se-unsa.org>

## Médecine des personnels

**SE-UNSA 22** : La médecine des personnels est de plus en plus nécessaire. Il y en a de plus en plus de besoins, mais il y a de moins en moins de médecins. Nous vous rappelons la difficulté de gestion pour les personnels en grande souffrance. Les médecins généralistes ne connaissent pas ou très mal le fonctionnement de l'Éducation nationale, il est donc très compliqué de ne pouvoir compter que sur eux.

**DIVI1D 22** : Le Dr Goyec est partie en retraite. Le rectorat a parlé d'externaliser.

**SE-UNSA 22** : Et pour le mouvement, comment va-t-on obtenir l'avis des médecins, et pour les demandes de CLM comment va-t-on faire ?

**DIV1D 22** : Dans l'Académie, il ne reste plus qu'un médecin des personnels pour le 56 et un pour le 35. Il y a une réflexion en cours au niveau du rectorat, pour les grandes campagnes. Chaque situation autre sera traitée individuellement. Concernant le mouvement, les temps partiels, les allègements de service, le rectorat va donner prochainement les consignes, un protocole va arriver.

**SE-UNSA 22 : Il reste la problématique des accompagnements individualisés. Comment va-t-on faire au niveau de la confidentialité, pour le mouvement par exemple ? Dans ses prérogatives notre employeur doit protéger ses personnels... Les interrogations sont fortes.**

**A-DASEN** : Il y a souvent un lien avec la gestion des élèves perturbateurs, les relations avec les parents... Un groupe départemental a travaillé sur la gestion des élèves à troubles du comportement avec l'ASH, M.Heurtematte, des IEN. Un protocole a été élaboré et retenu au niveau académique. C'est une réflexion d'ensemble sur l'académie.

## Mouvement

**DIV1D 22** : Le calendrier sera le même que celui de l'an passé. Début avril il y aura la saisie des vœux, avant les vacances. La publication des résultats sera début juin.

L'an prochain il y aura un travail sur les LDG (Lignes Directrices de Gestion) concernant la mobilité, donc la circulaire sera revue l'an prochain. Cette année il y aura peu de changements.

*À quand une réelle prise en compte de cette priorité ? Depuis la loi de la transformation de la Fonction publique, les possibilités de mutation ne se sont nullement améliorées, bien au contraire, et souffrent incontestablement d'un manque de lisibilité. Et c'est une des raisons du déficit d'attractivité de notre métier.*

**SE-UNSA 22 : Nous avons rappelé quelques problèmes d'imprécisions ou de malentendus de l'an dernier dans la formulation de la circulaire mouvement.**

**DIV1D 22** : Nous avons pris note. Certains points seront clarifiés.

**SE-UNSA 22 : Concernant les décharges complètes de direction, ce sont bien des postes à profil ? Les directeurs en place devront-ils participer au mouvement pour les avoir ?**

**DIV1D 22** : Oui ce sont des postes à profil donc sur entretien. S'il y a évolution de la décharge, la personne étant sur le poste postule et si elle correspond au profil elle reste sans participer au mouvement.

**SE-UNSA 22 : Qu'en est-il des postes sur les écoles à renforcement anglais ?**

**DIV1D 22** : L'avis est valable 3 ans. Si la personne titulaire dans une école à renforcement anglais, et voulant muter dans une autre école également à renforcement anglais, a passé

un entretien dans les 3 ans, son avis reste valable et elle ne repasse pas d'entretien. Dans le cas où elle n'a pas passé d'entretien car déjà dans l'école lors de la mise en place ou si son entretien date de plus de 3 ans, alors elle devra le repasser. Cette problématique va être étudiée avant la parution de la circulaire et des fiches de postes.

## Retraite / Retraite Progressive

Au 1er mars, 2 collègues seront partis en retraite en cours d'année, comme autorisé depuis cette rentrée scolaire, dans le 1<sup>er</sup> degré.

**SE-UNSA 22 : En ce qui concerne la retraite progressive, les réponses que vous nous aviez apportées diffèrent de celles qui émanent du ministère et qui ont été données à nos représentants nationaux.**

**DIV1D 22 :** Il faudra un temps partiel accordé pour pouvoir accorder une retraite progressive. Ce n'est pas parce que la personne a le droit à la retraite progressive que l'on est obligé de donner un temps partiel. On est encouragés à accompagner par la délivrance d'un temps partiel mais ce n'est pas obligatoire.

*Ou comment un dispositif annoncé et présent dans la dernière réforme des retraites pourrait ne pas bénéficier aux collègues... Une « coquille vide » en quelque sorte que nous avons dénoncée dès le départ, l'intérêt du service dans l'Éducation nationale s'érigeant au-dessus des droits de nos collègues... Nous continuerons à porter ce sujet au niveau du ministère afin que nos collègues puissent réellement bénéficier de ce dispositif de retraite progressive.*

## Remplacement

**SE-UNSA 22 : Il y a de grosses difficultés dans certaines circonscriptions, dans lesquelles il n'y a plus de marge. La prise en charge interne a ses limites et peut générer des tensions dans l'école. Cela expose les collègues et les directeurs au mécontentement et aux conflits face aux parents et parfois aux élus. Et contrairement au Pacte et au remplacement dans le 2<sup>nd</sup> degré, il n'est pas pris en compte dans le 1<sup>er</sup> degré...**

**A-DASEN :** Le vivier des contractuels est constitué. On a commencé à en positionner à cette rentrée de janvier. A Loudéac, on a positionné 2 contractuels avant la fin de l'année 2023 car tous les postes de remplaçants n'étaient pas pourvus. Un contractuel a été positionné à St Briec Ouest et un à Dinan. On travaille d'abord sur l'entraide entre circonscriptions avant de recruter. Dans le département on est actuellement à 45 contractuels, soit 4,5 en plus que le début d'année.

## Ruptures conventionnelles

**DIV1D 22** : Pour l'instant on a eu 5 demandes, dont 3 personnes qui sont en disponibilité. Une personne va partir en cours d'année, elle était déjà en reconversion.

On a 5 ou 6 demandes tous les ans. Les échanges avec les référents mobilité carrière commencent à porter leurs fruits. On sent la différence, c'est plus construit, plus réfléchi qu'avant.

## Formations

**SE-UNSA 22** : **Concernant les formations le soir sur Saint-Brieuc (certains collègues ayant plus d'une heure de déplacement après la classe, retour tardif, classe le lendemain), les formations le mercredi matin, voire le mercredi après-midi, nous rappelons notre position.**

**A-DASEN** : Mme Le Cœur m'avait parlé des problèmes des déplacements le soir sur Saint-Brieuc. Sur la formation lecture, on est accompagné par Paris Cité, on n'arrive pas à avoir d'autres créneaux pour les intervenants. On ne va pas mettre les collègues en difficulté mais on ne peut pas mettre en visio, ce sont des échanges.

Cela fait partie du protocole proposé lors de la mise en place de cette expérimentation de méthode de lecture, ils se sont engagés. *Sauf qu'on ne leur avait pas précisé que des formations auraient lieu si loin, un soir après l'école...*

L'IEN ou le CPC viendront en visite pour voir la mise en place et ils pourront en échanger à ce moment-là. Concernant la formation sur la Laïcité, on a un intervenant de Paris, il ne pouvait que cet après-midi-là.

**SE-UNSA 22** : **En ce qui nous concerne, il n'est pas raisonnable de demander d'assister à une formation en fin de journée, a fortiori s'il y a un long déplacement à faire et qu'il y a classe le lendemain... C'est alors une aberration en termes de charge de travail.**